

Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains

LETTRE DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

N°21 - 28 Mai 2024

SOMMAIRE

Edito 2
Avertissement méthodologique 3
Dossier4
Les violences au sein du couple tout au long de la vie
Les viols, tentatives de viol et agressions sexuelles tout au long de la vie9
Les victimes mineures de violences sexuelle hors et dans le cadre intrafamilial
Entretiens: les conséquences de violences sur la santé physique de victimes
Entretien avec Ghada Hatem17
Entretien avec Gilles Lazimi19
Ce que dit la loi21
Ressources utiles22
Remerciements22

Journée internationale d'action pour la santé des femmes: l'impact des violences sur la santé des femmes

Edito

A l'occasion de la journée internationale d'action pour la santé des femmes célébrée le 28 mai, la Miprof publie une lettre thématique de l'Observatoire national des violences faites aux femmes qui s'appuie sur l'enquête « Genre et sécurité » (Genese) réalisée en 2021.

Conduite dans le cadre d'un projet européen par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) avec l'appui de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), cette enquête met en valeur des données genrées précieuses sur les violences subies par les femmes tout au long de leur vie. Notre Lettre présente ces résultats et les met en perspective, grâce aux éclairages des médecins Ghada Hatem et Gilles Lazimi, qui nous éclairent sur les impacts concrets et multiples, y compris invisibles, des violences sur la santé physique des femmes victimes.

Les violences au sein du couple, les violences sexistes et sexuelles, qu'elles conduisent ou non à l'horreur d'un féminicide, sont sources de souffrance, de terreur, de traumatismes et de troubles psychologiques indélébiles pour les femmes victimes. Les violences laissent aussi – et on le dit trop peu - des séquelles extrêmement handicapantes pour la santé physique des filles, des femmes. L'occasion de rappeler l'importance cardinale de la pratique professionnelle du questionnement systématique, promue par la Haute Autorité de Santé pour détecter des violences, et de la prise en compte des violences comme facteur inhérent à la santé des femmes et donc comme une nécessité pour mieux prendre en charge les victimes.

Roxana Maracineanu, secrétaire générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof)

Arretonslesviolences.gouv.fr

NOTE SUR L'ECRITURE

Cette Lettre a été élaborée selon une pratique d'écriture qui s'attache à accorder une égale visibilité aux désignations féminines et aux désignations masculines et en favorisant l'emploi de termes épicènes.

L'attention du lecteur est toutefois appelée sur le caractère systémique des violences sexistes et sexuelles au sein desquelles s'inscrit la prostitution : ces violences de genre affectent les femmes de manière disproportionnées par rapport aux hommes, et sont perpétrées par des hommes dans la majorité des situations.

COMITE DE REDACTION

La Lettre thématique de l'Observatoire national des violences faites aux femmes – N° 21 du 28 mai 2024 - a été réalisée par Julie Caillet avec le concours de Catherine Lallement, Cécile Mantel et Célestine Robert, sous la direction de Roxana Maracineanu, Secrétaire générale de la Miprof.

Avertissement méthodologique

Présentation de l'enquête : une enquête novatrice qui analyse les violences sexistes et sexuelles par le prisme du genre

L'enquête « Genre et sécurité » (Genese) est une enquête de victimation obligatoire de la statistique publique, conduite par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) en 2021 avec l'appui méthodologique de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Cette enquête s'est déroulée dans le cadre d'un projet européen lancé par Eurostat pour le déploiement d'une enquête sur les « violences liées au genre » à l'échelle nationale dans plusieurs Etats membres. Le questionnaire a donc été validé au niveau européen.

Cette enquête s'est déroulée en 2021. Elle a pour objectifs de répondre à la forte demande sociale d'informations sur les violences sexistes et sexuelles engendrée par l'affaire Weinstein fin 2017 et le mouvement #MeToo qui a suivi. Des réflexions sont en cours au niveau européen pour la renouveler dans les prochaines années.

Cette enquête a reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique délivré par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Méthodologie de l'enquête

- Ces données sont des estimations moyennes des taux, du nombre de victimes et des caractéristiques de ces agressions. Elles sont calculées à partir d'un échantillon de 9 064 personnes vivant en France hexagonale en ménage ordinaire et âgées de 18 à 74 ans.
- Ces résultats sont des ordres de grandeur s'approchant de la réalité mais s'écartant légèrement de ce qu'aurait donnée une interrogation exhaustive de la population. En effet, l'enquête Genese ne permet pas de rendre compte de manière exhaustive des phénomènes des violences au sein du couple, des violences sexuelles hors du couple et des violences dans l'enfance en France : certaines catégories de la population ne sont pas interrogées (personnes âgées de moins de 18 ans et de 75 ans ou plus, personnes sans domicile ou vivant en collectivité) et les départements et régions d'Outre-Mer n'ont pas été inclues dans l'enquête.
- L'enquête s'est déroulée du 1^{er} mars au 10 juillet 2021, pendant une période marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus. Cette crise ayant eu des répercussions importantes sur les modes de vie et par conséquent sur l'exposition aux différentes formes de violences, les résultats « au cours des 12 derniers mois » en sont impactés.
- Les données « au cours des cinq dernières années » et « au cours des 12 derniers mois » correspondent à des violences ayant eu lieu, respectivement, dans les cinq années et les 12 mois avant l'enquête.

Dossier

Les violences au sein du couple tout au long de la vie

Source: Enquête « Genre et Sécurité » - SSMSI - 2021

Champ: Personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale

1 femme sur 6 déclare avoir été victime de violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple au moins une fois depuis l'âge de 15 ans

En 2021, 3 622 000 femmes âgées de 18 à 74 ans vivant en France hexagonale ont déclaré avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple au moins une fois depuis l'âge de 15 ans. Parmi ces femmes, 1 750 000 ont été victimes de violences physiques uniquement, soit 48 % d'entre elles, 626 000 ont été victimes de violences sexuelles uniquement, soit 17 %, et 1 246 000 ont été victimes de violences physiques et sexuelles, soit 35 %.

Les femmes représentent 75 % du total des victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple. Elles représentent 66 % du total des victimes de violences physiques, 80 % du total des victimes de violences sexuelles uniquement, et 90 % du total des victimes de violences physiques et sexuelles.

Au cours des cinq années précédant l'enquête, 985 000 femmes ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple, soit 4,3 % des femmes vivant en France hexagonale en ménage ordinaire et âgées de 18 à 74 ans. Elles représentent 71 % du total des victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple au cours des cinq dernières années.

Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 270 000 femmes ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelle au sein du couple, soit 1,2 % des femmes vivant en France hexagonale en ménage ordinaire et âgées de 18 à 74 ans. Les femmes représentent 65 % du total des victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple au cours des 12 derniers mois.

Caractéristiques des violences physiques au sein du couple

77 % des femmes victimes de violences physiques au sein du couple au moins une fois depuis l'âge de 15 ans déclarent que l'auteur les a poussées, bousculées OU tirées par les intentionnellement, au point de leur faire mal ou de leur faire peur. 60 % déclarent que l'auteur leur a jeté quelque chose dessus ou les a giflées intentionnellement, au point de leur faire mal ou de leur faire peur. 37 % déclarent que l'auteur les a frappées avec ses poings ou un objet, ou leur a donné des coups de pied intentionnellement, au point de leur faire mal ou de leur faire peur. 22 % déclarent que l'auteur a tenté de les étouffer ou de les étrangler intentionnellement. Enfin, 16 % des victimes déclarent que l'auteur a utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un pistolet ou de l'acide ou un produit similaire contre elles.

Caractéristiques des violences sexuelles au sein du couple

46 % des femmes victimes de violences sexuelles au sein du couple au moins une fois depuis l'âge de 15 ans déclarent que l'auteur les a forcées à avoir un rapport sexuel en les menaçant, en les immobilisant ou en les brutalisant. 19 % des victimes déclarent que l'auteur leur a imposé un rapport sexuel qu'elles n'étaient pas en mesure de refuser car elles étaient sous l'effet de l'alcool ou de drogues. 75 % des victimes déclarent que l'auteur leur a imposé un rapport sexuel qu'elles ne désiraient pas mais qu'elles avaient peur de ce qui pouvait arriver en cas de refus. 29 % des victimes déclarent que l'auteur les a forcées à faire d'autres actes ou pratiques sexuelles, qu'elles ont trouvé dégradants ou humiliants.

Plus d'1 femme sur 4 déclare avoir été victime de violences psychologiques au sein du couple au moins une fois depuis l'âge de 15 ans

En 2021, 6 164 000 femmes âgées de 18 à 74 ans vivant en France hexagonale ont déclaré avoir été victimes de violences psychologiques au sein du couple au moins une fois depuis l'âge de 15 ans.

Les femmes représentent 61 % du total des victimes de violences psychologiques au sein du couple.

Au cours des cinq années précédant l'enquête 2 378 000 femmes ont été victimes de violences psychologiques au sein du couple, soit 10,4 % des femmes vivant en France hexagonale en ménage ordinaire et âgées de 18 à 74 ans. Elles représentent 54 % des victimes de violences psychologiques au sein du couple au cours des cinq dernières années.

Au cours des 12 mois précédant l'enquête 969 000 femmes ont été victimes de violences psychologiques au sein du couple, soit 4,2 % des femmes vivant en France hexagonale en ménage ordinaire et âgées de 18 à 74 ans. Les femmes représentent 54 % du total des victimes de violences psychologiques au sein du couple au cours des 12 derniers mois.

Caractéristiques des violences psychologiques

Parmi les femmes victimes de violences psychologiques au sein du couple au moins une fois depuis l'âge de 15 ans, près de la moitié (49 %) déclarent avoir été interdites de voir leurs amis, d'avoir des loisirs ou d'autres activités et/ou avoir été interdites de voir leur famille. En outre, plus d'une femme victime sur 10 (11 %) déclare que l'auteur a exigé d'elle qu'elle lui demande la permission pour sortir de la maison ou l'a enfermée contre son gré. 53 % déclarent par ailleurs que l'auteur se mettait en colère lorsqu'elles parlaient à une autre homme/une autre femme, ou les accusait sans raison d'être infidèles.

32 % des femmes victimes de violences psychologiques déclarent avoir subi des cyberviolences lorsque l'auteur a insisté pour savoir où elles se trouvaient ou les surveillait via un GPS, un téléphone, les réseaux sociaux, etc.

Egalement, 21 % déclarent des faits de violences économiques : 8 % des femmes victimes de violences psychologiques déclarent que l'auteur

leur a interdit de travailler et 13 % déclarent que l'auteur contrôlait les finances de toutes la famille et contrôlait leurs dépenses de manière excessive. Enfin, 2 % des femmes victimes déclarent des faits de violences administratives (l'auteur a gardé ou confisqué leur carte d'identité ou leur passeport afin de les contrôler).

Ainsi, au total, 69 % des femmes victimes de violences psychologiques déclarent avoir subi au moins une situation de contrôle ou d'emprise, contre 80 % des hommes victimes.

73 % des femmes victimes déclarent avoir subi du harcèlement ou dénigrement, contre 44 % des hommes victimes.

62 % des femmes victimes déclarent avoir subi des intimidations ou menaces, contre 41 % des hommes victimes. Ainsi, une femme victime de violences psychologiques sur 10 déclare que l'auteur a menacé de faire du mal à ses enfants ou à une personne qui lui est chère, et plus d'une sur 10 (12 %) déclare qu'il a menacé de la séparer de ses enfants.

Des violences caractérisées par la répétition des épisodes violents

En 2021, parmi les femmes âgées de 18 à 74 ans ayant déclaré avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences psychologiques au sein du couple, 28 % ont déclaré que ces faits sont survenus « souvent ou au moins une fois par mois », et 19 % ont déclaré que ces faits ont survenu « tout le temps, tous les jours ou au moins une fois par semaine ». Ainsi, 47 % des femmes victimes de violences psychologiques déclarent des faits répétés fréquemment. Concernant les hommes victimes de violences psychologiques, 22 % déclarent avoir subi des faits répétés fréquemment (une fois par mois ou plus).

Concernant les femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles, 60 % déclarent avoir été victimes d'un unique partenaire violent auteur de violences répétées, contre 21 % déclarant avoir été victimes d'un unique partenaire violent auteur d'un fait isolé. 36 % des femmes victimes déclarent que les faits de violences physiques et/ou sexuelles se sont répétés « au moins une fois par mois », et 31 % déclarent qu'ils se sont répétés « tous les jours ou au moins une fois par semaine ». Au total, 67 % des femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles ont subi des faits répétés fréquemment,

contre 42 % des hommes victimes. En outre, 33 % des femmes victimes déclarent que ces violences ont duré cinq ans ou plus et 42 % qu'elles ont duré entre un et cinq ans.

1 femme victime de violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple sur 4 déclare avoir fait un signalement à la police ou à la gendarmerie

Parmi les femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple au moins une fois depuis l'âge de 15 ans, 38 % ont effectué au moins une démarche suite aux violences. 27 % ont parlé aux services de santé (médecin, infirmier, infirmière) ou aux services sociaux, 14 % ont contacté un service d'assistance ou une association d'aide aux victimes, et 25 % ont fait un signalement à la police ou à la gendarmerie. Toutefois, 62 % des femmes victimes n'ont effectué aucune de ces démarches.

Les enfants co-victimes

En 2021, 5 489 000 personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale ont été victimes d'un climat de violence entre les parents au moins une fois avant l'âge de 15 ans.

Cela représente 12,4 % de la population. Parmi les victimes, 3 395 000 sont des femmes, soit 62 % (14,9 % de l'ensemble des femmes), et 2 094 000 sont des hommes, soit 38 % (9,8 % de l'ensemble des hommes). 3 141 000 personnes ont été covictimes d'humiliations entre les parents, et 4 253 000 ont été co-victimes de violences physiques entre les parents.

Ces personnes représentent 48 % des victimes de violences (climat de violence entre les parents, violences psychologiques, violences physiques exercées par les parents, violences sexuelles) au moins une fois avant l'âge de 15 ans.

53 % des co-victimes de violences physiques entre les parents déclarent que ces violences arrivaient « souvent ou tout le temps ».

S'agissant des humiliations entre les parents, 62 % des co-victimes déclarent que l'auteur était uniquement le père. Concernant quant à elles les violences physiques entre les parents, 63 % des co-victimes déclarent que l'auteur était uniquement le père.

Tableau 1. Effectifs et taux moyens de femmes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale, victimes de violences physiques et/ou sexuelles et victimes de violences psychologiques par partenaire au moins une fois depuis l'âge de 15 ans

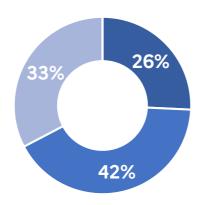
	Nombre de femmes victimes sur un an	Répartition par type de violence (en %)	En % de la population	
Violences physiques et/ou sexuelles	3 622 000	100	15,9	
dont violences physiques uniquement	1 750 000	48	7,7	
dont violences sexuelles uniquement	626 000	17	2,7	
dont violences physiques et sexuelles	1 246 000	35	5,5	
Violences psychologiques	6 164 000	100	27,0	

Source : Enquête « Genre et Sécurité » - SSMSI - 2021

Champ: Personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale



- De 1 an à moins de 5 ans
- 5 ans ou plus



Graphique 1. Durée des violences physiques ou sexuelles répétées commises par partenaire, lorsque la victime est une femme

Source : Enquête « Genre et Sécurité » - SSMSI - 2021

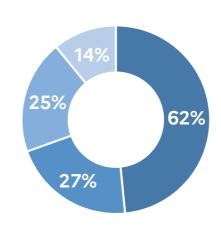
Champ : Personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale

Graphique 2. Démarches des femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles par partenaire

Source : Enquête « Genre et Sécurité » -

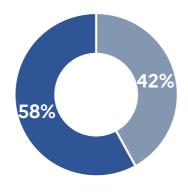
SSMSI – 2021

Champ : Personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale



N'a effectué aucune démarche

- A parlé aux services de santé ou aux services sociaux
- A fait un signalement à la police ou à la gendarmerie
- A contacté un service d'assistance ou une association d'aide aux victimes



Co-victimes d'humiliations entre les parents

 Co-victimes de violences physiques entre les parents

Graphique 3. Répartition des enfants co-victimes de violences au sein du couple, en fonction du type de violence

Source : Enquête « Genre et Sécurité » - SSMSI – 2021

Champ : Personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale

Les viols, tentatives de viol et agressions sexuelles tout au long de la vie

Source : Enquête « Genre et Sécurité » - SSMSI - 2021

Champ: Personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale

Plus d'1 femme sur 6 déclare avoir été victime de violences sexuelles (viols, tentatives de viols, agressions sexuelles) hors du couple au moins une fois depuis l'âge de 15 ans

En France hexagonale, 3 833 000 femmes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors du couple (ie par un non-partenaire) au moins une fois depuis l'âge de 15 ans en 2021, soit 16,8 % de l'ensemble des femmes. Les femmes représentent 85 % des victimes de violences sexuelles hors du couple. Au cours des cinq années précédant l'enquête, 668 000 femmes ont été victimes de violences sexuelles hors du couple au moins une fois, soit 2,9 % de l'ensemble des femmes. Les femmes représentent 82 % des victimes.

Au cours des 12 mois précédent l'enquête, 159 000 femmes ont été victimes de violences sexuelles hors du couple au moins une fois, soit 0,7 % de l'ensemble des femmes. Les femmes représentent 84 % des victimes.

Caractéristiques des violences sexuelles

41 % des femmes victimes de violences sexuelles au moins une fois depuis l'âge de 15 ans déclarent avoir été victimes de viols ou tentatives de viol. 89 % déclarent avoir été victimes d'agressions sexuelles et autres violences sexuelles. Parmi ces dernières 97 % déclarent que l'auteur a touché leur parties génitales, leurs seins, leurs fesses ou les a embrassées alors qu'elles ne le voulaient pas, et 12 % déclarent que l'auteur les a forcées à faire d'autres actes ou pratiques sexuelles, qu'elles ont trouvées dégradantes ou humiliantes.

Dans plus de 9 cas sur 10, l'auteur est un homme

94 % des femmes victimes de violences sexuelles hors du couple au moins une fois depuis l'âge de 15 ans déclarent que le ou les auteur(s) étai(en)t de sexe masculin exclusivement. Lorsque la victime est un homme, 64 % d'entre eux déclarent que le ou les auteur(s) étai(en)t de sexe masculin exclusivement. 58 % des femmes victimes de violences sexuelles hors du couple au moins une fois depuis l'âge de 15 ans connaissaient l'auteur des faits. Dans 8 % des cas, il s'agit d'un membre de la famille, dans 21 % des cas il s'agit d'un ami, ami de la famille, collègue, camarade d'école et dans 6 % des cas il s'agit d'une personne ayant autorité sur la victime (supérieur hiérarchique, patron, professeur, enseignant et/ou agent de la force publique, personne d'une institution religieuse, médecin, etc.).

Près de la moitié des femmes victimes de violences sexuelles hors du couple déclare des faits répétés

En France hexagonale en 2021, plus d'une femme sur cinq (22 %) victime de violence sexuelle hors du couple au moins une fois depuis l'âge de 15 ans déclare que ces violences ont été perpétrées par plusieurs auteurs ou groupes d'auteurs violents, avec des violences isolées exclusivement. En outre, 12 % des femmes victimes déclarent que ces violences ont été perpétrées par un unique auteur ou groupe d'auteurs violents, mais que ces violences étaient répétées. Enfin, une femme victime sur 10 déclare qu'il y a eu plusieurs auteurs ou groupes d'auteurs et que les violences ont été répétées par au moins l'un d'entre eux.

Les violences sexistes et sexuelles au travail

En France hexagonale, 8 785 000 femmes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire ont déclaré avoir été victimes de comportements sexistes ou sexuels au travail au moins une fois au cours de leur vie professionnelle, soit 38,5 % de l'ensemble des femmes et 41,1 % de l'ensemble des femmes ayant déjà exercé un emploi. Parmi ces femmes victimes, 3 832 000, soit 44 % d'entre elles, ont été victimes de comportements sexistes uniquement, 480 000, soit 5 %, de conduites, avec ou sans contact, non désirées à caractère sexuel uniquement, et 4 473 000, soit 51 %, ont été victimes de comportements sexistes et sexuels. Les femmes représentent 75 % du total des victimes de comportements sexistes ou sexuels au travail. Elles représentent 66 % du total des victimes de comportements sexistes uniquement, 66 % du total des victimes de comportements sexistes uniquement, 66 % du total des victimes de comportements sexuels uniquement et 85 % du total des victimes de comportements sexistes et sexuels. 1 972 000 femmes victimes, soit 22 % des femmes victimes, occupent toujours l'emploi dans le cadre duquel elles ont été victimes au moment de l'enquête.

95 % des femmes victimes de comportements sexistes et/ou sexuels au travail ont subi des comportements sexistes. Parmi elles, 84 % ont été victimes de regards déplacés ou insistants qui les ont mises mal à l'aise, 65 % ont subi des plaisanteries à caractères sexuel ou des remarques offensantes sur leur corps ou leur vie privée et 18 % ont été victimes d'images ou photos sexuelles explicites qui les ont offensées, humiliées ou intimidées et/ou de courriels ou SMS sexuellement explicites ou déplacés.

Par ailleurs, 55 % des femmes victimes de comportements sexistes et/ou sexuels au travail ont subi des conduites, avec ou sans contact, non désirées à caractère sexuel, contre 33 % des hommes victimes. Parmi ces femmes victimes, plus de la moitié (56 %) ont vécu des propositions déplacées de rendez-vous privés qui les ont offensées, humiliées ou intimidées, la même proportion a été victime de contacts physiques non désirés (proximité excessive, attouchements sur des parties du corps, baisers, étreintes, etc.), 47 % ont subi des propositions sexuelles déplacées. 13 % ont été victimes d'avances déplacées sur des sites de réseaux sociaux professionnels et 5 % ont subi des menaces de représailles si jamais elles rejetaient des avances ou propositions sexuelles.

Ressources utiles:

Les films de Johanna Bedeau pour la Miprof

https://arretonslesviolences.gouv.fr

Sur les violences sexistes et sexuelles au travail : "Une femme comme moi"



Sur les violences sexistes et sexuelles : "Elisa"



Tableau 1. Effectifs et taux moyens de femmes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale, victimes de violences sexuelles hors du couple

	Nombre de femmes victimes sur un an	En % de la population
Au moins une fois depuis l'âge de 15 ans	3 833 000	16,8
Dont victimes de viols ou tentatives de viol	1 572 000	6,9
Dont victimes d'agressions sexuelles ou autres violences sexuelles	3 411 000	15,0
Au moins une fois au cours des 5 dernières années	668 000	2,9
Au moins une fois au cours des 12 derniers mois	159 000	0,7

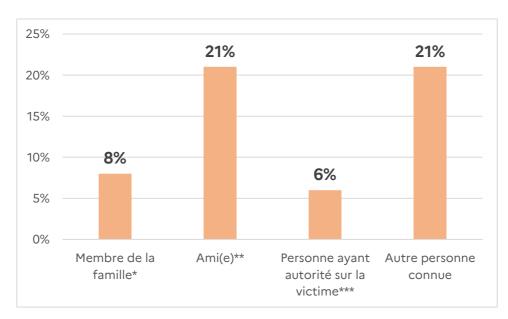
Source : Enquête « Genre et Sécurité » - SSMSI - 2021

Champ : Personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale

Graphique 1. Répartition des auteurs impliqués dans les violences sexuelles hors du couple, lorsque la victime est une femme

Source : Enquête « Genre et Sécurité » - SSMSI - 2021

Champ : Personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale



^{*}Père ou beau-père, mère ou belle-mère, fils ou beau-fils, fille ou belle-fille, frère ou demi-frère, sœur ou demi-sœur, grand-père, grand-mère, oncle, tante, cousin, couine, neveu, nièce, etc.

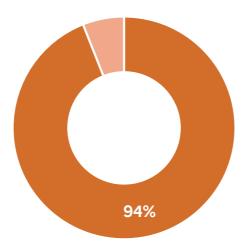
^{**}Ami(e), ami(e) de la famille, collègue, camarade d'école

^{***}Supérieur(e) hiérarchique, patron(ne), professeur(e), enseignant(e), agent(e) de la force publique (policier, gendarme, militaire, pompier, juge, etc.), personne d'une institution religieuse, médecin, etc.

Graphique 2. Part des hommes auteurs de violences sexuelles, lorsque la victime est une femme

Source : Enquête « Genre et Sécurité » - SSMSI – 2021

Champ : Personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale



Les victimes mineures de violences sexuelles hors et dans le cadre intrafamilial

Source : Enquête « Genre et sécurité » - SSMSI - 2021

Champ: France hexagonale, personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire

En France hexagonale, plus de 3 000 000 de personnes ont été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 15 ans

En 2021, parmi les personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale, 3 373 000 ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles au moins une fois avant l'âge de 15 ans, soit 7,6 % de la population. Parmi ces victimes, la majorité sont des femmes. En effet, elles représentent 2 570 000 victimes, soit 76 % de l'ensemble des victimes. Ainsi, 11,3 % des femmes de 18 à 74 ans ont été victimes de violences sexuelles au moins une fois avant l'âge de 15 ans. Pour les hommes, il s'agit de 803 000 victimes, soit 24 % de l'ensemble des victimes et 3,8% de l'ensemble des hommes.

Parmi les violences sexuelles subies au moins une fois avant l'âge de 15 ans, 53 % ont eu lieu dans le cadre intrafamilial.

Caractéristiques des violences

30 % des victimes de violences dans l'enfance décrivent des violences sexuelles (38 % pour les femmes victimes et 18 % pour les hommes victimes).

Parmi les filles victimes de violences sexuelles au moins une fois avant l'âge de 15 ans, 87 % déclarent que l'auteur a touché leurs parties intimes contre leur gré, 39 % déclarent que l'auteur les a forcées à toucher ses parties intimes contre leur gré, 21 % déclarent avoir été forcées à avoir un rapport sexuel, et 5 % déclarent avoir été forcées à poser nues devant une personne ou sur une photo, des vidéos ou une webcam.

Plus de 8 filles victimes de violences sexuelles dans l'enfance sur 10 connaissaient l'auteur

Dans 51 % des cas de violences sexuelles subies par une fille avant l'âge de 15 ans, l'auteur était un membre de la famille (36 % pour les garçons), dans 20 % (27 % pour les garçons) des cas il s'agissait d'un ami, ami de la famille, camarade de classe et dans 24 % (27 % pour les garçons) des cas, l'auteur était une autre personne connue dont une personne ayant une autorité dans l'exercice de ses fonctions. Au total, 86 % des femmes et 83 % des hommes victimes de violences sexuelles dans l'enfance connaissaient l'auteur.

Les violences sexuelles faites aux enfants sont des violences répétées

Près de sept femmes victimes de violences sexuelles intrafamiliales au moins fois depuis l'âge de 15 ans sur 10 déclarent que ces violences ont eu lieu plusieurs fois, et près de deux sur cinq lorsqu'il s'agit de violences sexuelles hors du cadre intrafamilial.

4 femmes victimes de violences sexuelles pendant l'enfance sur 5 avaient 10 ans ou moins au moment de la première violence

Lorsque les violences sexuelles ont eu lieu dans le cadre intrafamilial, 67 % des femmes (et 80 % des hommes) déclarent qu'elles avaient 10 ans ou moins au moment de la première violence. Hors du cadre intrafamilial, 50 % des femmes (et 44 % des hommes) déclarent qu'elles avaient 10 ans ou moins lors de la première violence.

Près de la moitié des victimes de violences sexuelles intrafamiliales au moins une fois avant l'âge de 15 ans n'a parlé de ces violences à personne

44 % des victimes (femmes et hommes) de violences sexuelles intrafamiliales pendant l'enfance en ont parlé à un membre de la famille ou un proche, 21 % en ont parlé à un ami, un camarade de classe, un voisine, 8 % en ont parlé aux services de santé ou aux services sociaux, 8 % ont fait un signalement à la police ou à la gendarmerie, 5 % en ont parlé à quelqu'un à l'école et 10 % en ont parlé à quelqu'un d'autre (psychologue, psychiatre, conjoint ou conjointe le

plus souvent). Toutefois, 45 % des victimes (43 % des filles et 50 % des garçons) n'ont effectué aucune de ces démarches.

Hors du cadre familial, 36 % des victimes en ont parlé à un membre de la famille ou à un proche, 22 % en ont parlé à un ami, un camarade de classe, un voisine, 4 % ont fait un signalement à la police ou à la gendarmerie, 5 % en ont parlé à quelqu'un à l'école et 4 % en ont parlé à quelqu'un d'autre. Toutefois, 49 % des victimes (44 % des filles et 66 % des garçons) n'ont effectué aucune de ces démarches.

Tableau 1. Effectifs et proportions des victimes de violences sexuelles au moins une fois avant l'âge de 15 ans, dans le cadre intrafamilial ou hors de ce cadre

Source: Enquête « Genre et Sécurité » - SSMSI - 2021

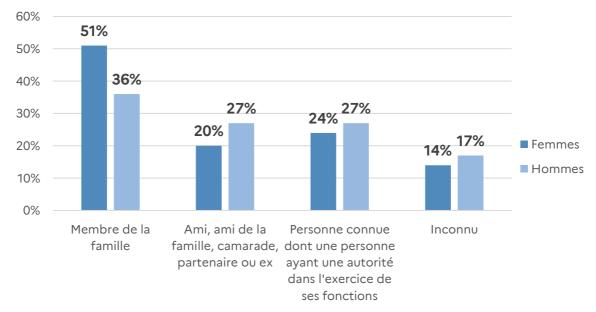
Champ : Personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale

	Femmes	Proportion dans la population	Femmes et hommes	Proportion dans la population
Total violences sexuelles	2 570 000	11,3%	3 373 000	7,6%
Violences sexuelles intrafamiliales	1 398 000	6,1%	1 786 000	4,0%
dont à la fois violences sexuelles intrafamiliales	453000	2,0%	613 000	1,4%
Violences sexuelles hors cadre intrafamilial	1 172 000	5,1%	1 587 000	3,6%

Graphique 1. Lien entre la victime de violences sexuelles et l'auteur, en fonction du sexe de la victime

Source : Enquête « Genre et Sécurité » - SSMSI - 2021

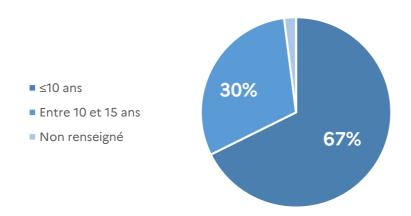
Champ : Personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale



Graphique 2. Répartition des femmes victimes de violences sexuelles intrafamiliales en fonction de l'âge au moment de la première violence

Source : Enquête « Genre et Sécurité » - SSMSI – 2021

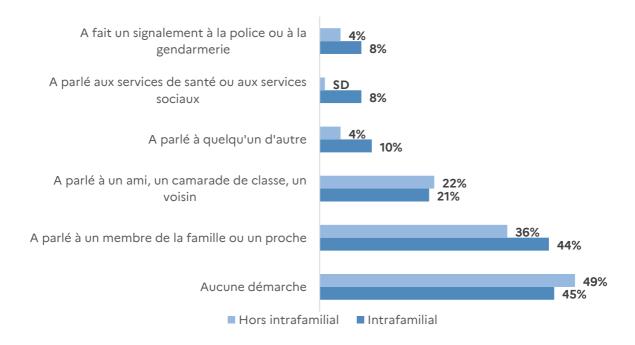
Champ : : Personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale



Graphique 3. Proportion des victimes de violences sexuelles au moins une fois avant l'âge de 15 ans ayant entrepris des recours

Source : Enquête « Genre et Sécurité » - SSMSI - 2021

Champ : : Personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France hexagonale



Entretiens

Les conséquences des violences au sein du couple et/ou sexuelles sur la santé physique des victimes

Entretien avec Ghada Hatem

Gynécologue obstétricienne à la Maison des Femmes de Saint-Denis.



La gynécologie, une spécialité privilégiée pour la détection des violences

« La gynécologie est une spécialité extrêmement complète qui permet d'être en lien avec les femmes à divers moments de leur vie et particulièrement à des moments de grande fragilité comme le suivi de grossesse, l'accouchement, la période du post-partum où des traumas anciens peuvent être réveillés, révélés. La stérilité permet aussi d'interroger la sexualité par exemple. On peut être amenée à découvrir des difficultés sexuelles issues de violences sexuelles dans l'enfance ou un peu plus tard. La prise en charge des cancers gynécologiques, et même les consultations systématiques pour le dépistage par frottis renouvellement ΟU pour le contraception sont aussi des moments où on peut interroger le vécu des patientes et leur offrir la possibilité de parler. »

Comment encouragez-vous la pratique du questionnement systématique ?

« On fait de nombreuses de formations dans les écoles de soignants (infirmiers et infirmières, sagesfemmes, assistantes sociales), dans des diplômes universitaires (vulnérabilité, violence, immigration) et on intervient dans nos hôpitaux parce qu'il faut former les autres médecins, il faut former les internes qui changent tous les six mois.

Le sujet commence à être pris en en charge par le système de santé, ce qui n'était pas du tout le cas avant. Dans la jeune génération cela commence à se diffuser, les soignants trouvent que c'est bien, les jeunes médecins commencent à le pratiquer. Les internes qu'on accueille pour six mois à la Maison des Femmes de Saint-Denis rapportent que ce stage change complètement leur façon de pratiquer, leur façon d'interroger les patients et patientes, leur façon d'identifier les problèmes et de voir les blocages. »

Quelles sont les conséquences immédiates des violences ?

«Il y a les choses que tout le monde peut imaginer: les bleus, les coups, les fractures, les brûlures, les tentatives de strangulation, qui peuvent provoquer des ruptures de vaisseaux sanguins dans les yeux, dans la gorge. Ensuite, il y a toutes les incapacités, parce que bien sûr il y a la mort, le féminicide, cela tout le monde y pense. Mais il y a aussi les tentatives de féminicide. On peut avoir été poussée du quatrième étage et ne pas être morte mais être paraplégique ou tétraplégique. Puis il y a aussi les suicides forcés, aujourd'hui reconnus. Les victimes laissent parfois des lettres expliquant que la violence qu'elles vivent au quotidien est tellement insupportable qu'elles ne voient pas d'autre issue et que la mort leur paraît plus douce que de continuer à vivre dans cet enfer. »

« Le questionnement systématique, les patientes l'acceptent très bien, elles ne se suicident pas après. La révélation leur fait du bien, ça permet d'améliorer leur santé. »

Quelles sont les séquelles à plus long terme ?

« La violence attaque l'autonomie des femmes et leur liberté, leur pouvoir d'achat par l'isolement, par le fait de les empêcher de travailler, de piquer leurs papiers, de refuser de les régulariser, et ça va aussi impacter indirectement leur santé par exemple si leur mari ne les autorise pas à acheter des médicaments, si elles sont diabétiques et qu'il casse leur machine de surveillance du diabète, s'ils ne les laissent pas partir quand elles ont un rendezvous avec un médecin. Indirectement, la santé est très abîmée. De même, les violences vécues abîment la santé en provoquant une absence ou une difficulté de recours aux soins.

On le voit aussi dans l'accouchement. Il y a parfois des femmes qui accouchent à la maison, qui disent que c'est venu très vite mais en interrogeant différemment, on s'aperçoit que leur conjoint n'avait pas envie de les emmener à l'hôpital parce qu'il regardait son match de foot et que cet accouchement la maison, sur le parking ou dans la voiture, c'est une complication de la violence.

Plus spécifiquement, la santé reproductive est altérée: des travaux ont pu montrer le lien entre certaines fausses couches et morts in utéro, ou des retards de croissante et de la prématurité, à la violence subie pendant la grossesse.

Le fait de vivre dans la terreur et de sécréter des hormones de stress en permanence va activer certaines maladies. On a aujourd'hui des publications qui montrent que cela peut provoquer certains cancers, de l'hypertension, du diabète, de l'endométriose, du lupus. Toutes ces maladies auto-immunes en lien avec les hormones de stress vont être soit initiées soit aggravées par le fait de vivre dans un environnement violent en permanence.

Il y a aussi le fait de vouloir s'auto-apaiser. Parfois les femmes vont se scarifier parce que ressentir cette douleur physique va leur permettre de mettre un peu à distance toute la charge qu'elles subissent. Elles vont boire, elles vont consommer de la drogue, elles vont prendre des médicaments psychotropes à haute dose, pour oublier, pour se shooter. Elles vont avoir des conduites à risque, en roulant trop vite sur l'autoroute par exemple pour

retrouver cet état de stress qu'elles connaissent bien.

L'insomnie aussi abîme la santé. C'est un des cofacteurs de l'obésité. Cet épuisement permanent s'accompagne d'un état d'hyper vigilance. Les victimes sont anxieuses, dépressives, elles ont très peur de tout ce qui peut leur rappeler l'agresseur ou les situations de violence qu'elles vivent. Le fait d'être contractées en permanence peut aussi provoquer des maux de dos, des douleurs abdominales, des céphalées sans diagnostic précis.

Une très mauvaise estime de soi peut conduire à avoir des symptômes physiques incompréhensibles comme par exemple des diarrhées chaque fois qu'on vit quelque chose qui ressemble à la violence qu'on a vécue. Parfois on leur fait des tonnes d'examens et tout est normal mais le symptôme persiste et en fait il survient dans une circonstance particulière que les patientes n'ont pas identifiée comme étant des circonstances qui leur rappellent la violence. C'est pour cela qu'il faut vraiment interroger, pour pouvoir poser un diagnostic.

Concernant la santé mentale, le plus grave c'est bien sûr le trouble du stress post-traumatique qui est un état extrêmement inconfortable où les victimes revivent les violences, sont en hyper vigilance constante et se dissocient pour ne pas revivre les évènements. Ce trouble nécessite un traitement long avec un accompagnement complexe et spécialisé. »

« Comment est-ce qu'on peut soigner des gens si on ne s'intéresse pas aux causes profondes de leurs symptômes ? Aujourd'hui, ce qu'il faut gagner en termes de santé, c'est de s'interroger sur les événements de vie de nos patientes qui peuvent parfois expliquer une très mauvaise santé, un très mauvais recours aux soins. »

Entretien avec Gilles Lazimi

Médecin généraliste et militant associatif en Seine-Saint-Denis



@Amelie Laurin

Comment avez-vous pris conscience qu'il y avait des victimes de violences parmi votre patientèle?

« J'avais un grand nombre de patientes qui avaient été victimes de violences mais je ne le savais pas, parce que je n'avais pas posé la question et parce que je ne faisais pas le lien entre les problématiques de santé qu'elles présentaient en consultation et les violences. Cela a été une grande découverte, une véritable révélation pour moi de faire ce lien et de m'apercevoir qu'un grand nombre de mes patientes avec lesquelles ça ne se passait pas forcément très bien, avec lesquelles il y avait parfois un rejet de l'équipe soignante, étaient victimes. Cela a été une découverte aussi d'un très grand nombre de problématiques de santé somatique et psychique qui étaient comme un tableau écran. Ces femmes, lorsqu'elles avaient peur, qu'elles étaient dans l'incapacité de comprendre ce qu'elles vivaient, qu'elles avaient une mauvaise estime d'elles-mêmes, qu'elles avaient honte de ce qu'elles pouvaient vivre ou qu'elles se sentaient responsables et coupables, elles n'étaient pas en capacité de parler, alors le corps parlait. J'avais un grand nombre de patientes avec des pathologies diverses et variées. Dès l'instant où on a pu parler des violences, on a atténué grandement ces tableaux cliniques.

Les premières patientes auxquelles j'ai commencé à poser la question des violences subies, ce sont les patientes avec qui les consultations étaient houleuses, où il y avait une agressivité de leur part, ou une projection comme si je devenais moi l'agresseur en n'accédant pas à leur demande par exemple. Ou alors c'étaient des patientes qui étaient totalement absentes de la consultation, j'avais du mal à les comprendre et cela ne se passait pas très bien non plus. Pour d'autres, les tableaux cliniques qui se répétaient. Il n'y avait pas d'étiologie organique pour expliquer la problématique de santé et lorsque j'ai enfin posé la question des violences, j'ai découvert que la patiente avait été et/ou était victime de violences. »

Quelles problématiques de santé récurrentes retrouve-t-on chez ces patientes ?

« J'ai un très grand nombre de patientes victimes dans l'enfance ou victimes de violences conjugales qui ont des douleurs abdominales intenses, répétées, quotidiennes, pour lesquelles on n'a pas d'explications ni de traitement adéquat. Par exemple, l'impossibilité d'avoir des selles normales, des douleurs lors de la défécation, ça peut être en lien avec des viols qu'elles ont pu subir. Du fait de colopathies fonctionnelles digestives, on a des patientes qui sont suivies par des spécialistes pendant des dizaines années, et prennent des traitements qui ne les soignent pas, pour lesquelles on a aucune pathologie organique. C'est quand on fait le lien avec des violences qu'on peut les accompagner et les aider.

« Il faut poser la question des violences sinon les patientes ne vont pas nous le dire. Elles ne veulent pas nous faire du mal, nous mettre en difficulté, elles ont honte et se sentent responsables des violences qu'elles subissent. »

Il y a aussi les douleurs abdomino-pelviennes répétées, les dysménorrhées, les troubles des règles, ou alors les troubles de la sexualité, qui sont le plus souvent en lien avec des viols.

On retrouve également la décompensation des problématiques de santé. C'est-à-dire que les patientes ont un diabète, une hypertension, une insuffisance cardiaque et une insuffisance

coronarienne, et les évènements violents au sein de la famille vont complètement décompenser ces problématiques. D'un seul coup il y a une décompensation de la maladie chronique insuffisance (asthme, coronarienne, problématiques de tension). Quand on est victime de violences graves de la part de quelqu'un qu'on aime ou qu'on a choisi ou de quelqu'un qui est très important, une figure d'attachement, un père ou une mère, on peut avoir un diabète décompensé, un asthme aggravé, une recrudescence de son insuffisance coronaire, voire un infarctus de stress. Il y a aussi des problèmes d'obésité ou d'anorexie. J'ai beaucoup de patientes qui ont des obésités qui démarrent soit dans l'enfance soit au cours de leur vie, en lien avec des violences qu'elles ont pu subir. Dans 80 % des cas d'anorexie-boulimique, de tentatives de suicide et de phobie sociale, la patiente a été victime d'inceste.

Ces patientes sont également plus à risque de développer certaines pathologies. Par exemple, le risque pour une victime de violences de développer de la fibromyalgie est trois fois plus élevé que chez les personnes non-victimes. Les victimes de violences sexuelles ont un risque de grossesse non-désirée cinq fois plus élevé, un risque de fausse-couche huit fois plus élevé et un risque de douleurs pelviennes trois fois plus élevé. Les risques de céphalées, de troubles gastriques (reflux, ulcère), d'infections urinaires ou de douleurs lombaires sont augmentés également. Il en va de même pour la dépression, l'anxiété, l'abus de substances. »

Quelles sont les pathologies qui doivent alerter les professionnels et professionnelles de santé ?

« En dehors des symptômes typiques du trouble de stress post-traumatique un très grand nombre de tableaux cliniques doivent nous interpeller : L'anxiété bien évidemment, la dépression. Les tentatives de suicide aussi. On n'a pas le désir d'en finir avec sa vie sans raison, il y a une souffrance psychique et cette souffrance psychique peut être liée aux événements violents subis au quotidien, dans la famille. C'est très important d'avoir le réflexe d'interroger ses patientes quand il y a dépression, anxiété, état de panique et tentative de suicide.

Pour le trouble psychologique en général, l'hyperémotivité, une attitude décalée dissociée (une patiente qui passerait du rire aux larmes ou qui serait totalement absente de la consultation) est un des éléments de présentation qui doit guider le professionnel, de même que les troubles du comportement, le décalage entre son attitude et les plaintes qu'elle présente. Des troubles psychosomatiques variées comme des paresthésies, des états de panique, des crises de tétanie avec de l'hyperventilation sont aussi des éléments qui peuvent nous alerter. Evidemment, tout ne va pas être lié aux violences mais dès l'instant de tels tableaux où aucune cause organique n'est retrouvée, il faut questionner sur les violences. On a souvent des réponses en lien avec les violences.

Enfin, le refus d'être examinée est aussi un élément intéressant. Les retards de diagnostic de grossesse, l'insuffisance du suivi de la grossesse, l'absence d'examen réalisé, le fait qu'une femme enceinte continue d'avoir une conduite avec les toxiques pas très claire que ce soit le tabac ou l'alcool ou les autres drogues, ce sont des signes à avoir en tête. C'est important d'organiser un entretien prénatal précoce parce que là on peut parler à la femme seule de ses conditions de vie et des possibles violences qu'elles pourraient subir. »

« L'incapacité pour cette femme de penser que c'est une violence peut se traduire par des douleurs répétées. Quand la patiente n'a pas conscience de ce qu'elle vit, le corps en a conscience. Quand elle ne peut pas en parler, c'est le corps qui parle. »

Ce que dit la loi

Agression sexuelle:

Article 222-22 du Code pénal

« Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise ou, dans les cas prévus par la loi, commise sur un mineur par un majeur (...). »

Harcèlement sexuel:

Article 222-33 du Code pénal

"I. – Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

L'infraction est également constituée :

1º Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée;

2° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

II. – Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers."

Menaces:

Article 222-18 du Code pénal

"La menace, par quelque moyen que ce soit, de commettre un crime ou un délit contre les personnes (...)."

Viol

Article 222-23 du Code pénal

« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise (...). »

Article 222-23-1 du Code pénal

« Hors le cas prévu à l'article 222-23, constitue également un viol tout acte de pénétration sexuelle, de

quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis par un majeur sur la personne d'un mineur de quinze ans ou commis sur l'auteur par le mineur, lorsque la différence d'âge entre le majeur et le mineur est d'au moins cinq ans (...). »

Viol incestueux

Article 222-23-2 du Code pénal

"Hors le cas prévu à l'article 222-23, constitue un viol incestueux tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis par un majeur sur la personne d'un mineur ou commis sur l'auteur par le mineur, lorsque le majeur est un ascendant ou tout autre personne mentionnée à l'article 222-22-3 ayant sur le mineur une autorité de droit ou de fait."

En complément

Infraction dans le cadre intrafamilial : SSMSI, Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Infraction commise entre conjoint et conjointe ou par d'autres membres de la même famille

Ménage ordinaire : INSEE

Ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.) sont considérées comme vivant hors ménage.

Partenaire (conjoint⋅e):

Entendu comme époux, épouse, concubin, concubine, pacsé, pacsée·e, petit-ami, petite-amie ou ex.

Victimation: SSMSI

Fait d'être victime d'une atteinte visant ses biens ou sa personne. Les victimations sont recensées dans le cadre d'enquêtes de victimation. Menées auprès de la population, ces enquêtes consistent à demander aux individus s'ils ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.).

Ressources utiles

Le site arretonslesviolences.gouv.fr

- La rubrique consacrée aux données disponibles sur les violences faites aux femmes
- Les numéros de « La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes » (2013 à 2024)

<u>L'enquête « Genre et Sécurité »</u>, ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, 2021

Remerciements

La Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) remercie :

- Le Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure (SSMSI) du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer pour la mise à disposition des données présentées dans cette publication
- La docteure Ghada Hatem
- Le docteur Gilles Lazimi